

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE

CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_079

Objet : Budgets annexes Eau et Assainissement des eaux usées d'Hazebrouck - Tarifs du 2e semestre 2025 et fin de la délégation de la compétence à la commune

Séance du mardi vingt mai deux mille vingt cinq à dix-huit heures trente

Le Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre s'est réuni au siège communautaire, 222 Bis route de Vieux-Berquin, 59190 Hazebrouck, sous la présidence de Monsieur Valentin BELLEVAL, sur la convocation qui lui a été faite le treize mai deux mille-vingt-cinq.

Présents (61) :

Francis AMPEN - Antony GAUTIER - Brigitte GALLI - Christophe LEGROIS - Serge LACONTE - Régis DONDEYNE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Marc DEHEELE - Delphine LEBLANC (Suppléante) - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Valentin BELLEVAL - Sabrina FLORQUIN-BLONDEL - Bernard DENTENER - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Sophie ANDRE - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Samuel BEVER - Bernadette DELANGUE-CARDON (Suppléante) - Jean-Michel WIPLIER (Suppléant) - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSSENS - Thierry DEHONDT - Jean-Luc DEBERT - Stephane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - César STORET - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Yves DEBRUYNE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Elizabeth GRESSIER - Virginie DELESTRE - Guy LEROY - Pierre-Louis RUYANT - Sylvie HEMELSDAEL (Suppléante) - Laurence BARROIS - Anne VANPEENE - Emidia KOCH - Christian BELYNCK

Procurations (13) :

Arnaud DEVILLEZ à Antony GAUTIER - Gaëlle LEFEVRE à Didier TIBERGHIEU - Sophie SPATOLA à Brigitte GALLI - Marjorie VANDENBERGHE à Dominique JOLY - Pierre GRANDGENEVRE à Christophe LEGROIS - Philippe DUHAMEL à Valentin BELLEVAL - Florence BRISBART à Michel DUHOO - Audrey SCHERRIER à Bernard DENTENER - Gaël DUHAMEL à Céline SAUZEAU - Jean-Luc CAPPAERT à Samuel BEVER - Franck MEURILLON à Marie SANDRA - Fabrice DELANNOY à Jérôme DARQUES - Bertrand CREPIN à Thierry DEHONDT

Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 74

Secrétaire de séance : Jean-Luc DEBERT

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté d'Agglomération Cœur de Flandre, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président

Valentin BELLEVAL



SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 20 MAI 2025

DELIBERATION 2025_079

Objet : Budgets annexes Eau et Assainissement des eaux usées d'Hazebrouck - Tarifs du 2^e semestre 2025 et fin de la délégation de la compétence à la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L. 213-10-4 et -5, et articles D. 213-48-12-1, D. 213-48-12-2 à -7, et D. 213-48-35-1, dans leurs versions applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre, notamment les compétences Eau et Assainissement des eaux usées ;

Vu la délibération n°2023/056 en date du 16 mai 2023 du conseil communautaire dotant la CCFI des compétences « Eau » et « Assainissement des eaux usées » prévues aux 6° et 7° de l'article L. 5214-16 du CGCT, à compter du 31 décembre 2023 ;

Vu la délibération n°2023/157 en date du 14 novembre 2023 du conseil communautaire ayant pour objet de déléguer l'exercice de la compétence Eau potable à la Ville d'Hazebrouck et autorisant le Président ou son représentant à prendre les mesures à l'exécution de la présente délibération ;

Vu la convention 2023/358 de délégation de compétence conclue entre l'intercommunalité et la Ville d'Hazebrouck, qui prévoyait les modalités de délégation et une durée de délégation de 5 ans et 1 jour ;

Considérant le souhait de Cœur de Flandre aggro et de la Ville d'Hazebrouck de mettre fin à la délégation de compétence avant le terme prévu, dans un soucis de simplification administrative ;

Considérant l'avis favorable du Conseil d'exploitation intercommunal de la Régie des eaux en date du 09 décembre 2024 et du 15 mai 2025 ;

Il vous est proposé :

- d'acter la fin de la convention de délégation de l'exercice de la compétence Eau potable à la Ville d'Hazebrouck à compter du 1^{er} janvier 2025,
- de fixer les tarifs en matière d'eau potable pour la régie des eaux d'Hazebrouck comme suit à partir du 1^{er} juillet 2025 :

Tarif en euros HT par mètre cube	1 ^{er} semestre 2025 (pour mémoire)	2 ^{ème} semestre 2025
Partie exploitation	0,813 € HT/m ³	1,074 € HT/m ³
Partie financière	0,571 € HT/m ³	0,425 € HT/m ³
Total	1,384 € HT/m³	1,499 € HT/m³

Tarifs dégressifs à destination des consommateurs importants :

- Établissements bénéficiaires d'une réduction de 10 % : 1,349 € HT/m³
- Établissements bénéficiaires d'une réduction de 25 % : 1,124 € HT/m³

Prix de l'eau pour la commune d'Aire-sur-la-Lys : 0,190 € HT/m³

Barème mensuel de location-entretien des compteurs et branchements :

Diamètre	< à 20 mm	21 < D < 40 mm	41 < D < 50 mm	51 < D < 80 mm	81 < D > 100 mm
1 ^{er} semestre 2025 (pour mémoire)	3,33 € HT	7,76 € HT	26,34 € HT	40,77 € HT	59,91 € HT
2 ^{ème} semestre 2025	3,40 € HT	7,92 € HT	26,88 € HT	41,60 € HT	61,13 € HT

Frais de fermeture ou de réouverture de branchement : 17,00 € HT (anciennement 16,66 € HT).

- de fixer les tarifs en matière d'assainissement des eaux usées à partir du 1^{er} juillet 2025 sur Hazebrouck comme suit :

Tarif en euros HT par mètre cube	1 ^{er} semestre 2025 (pour mémoire)	2 ^{ème} semestre 2025
Partie exploitation	0,970 € HT/m ³	1,134 € HT/m ³
Partie financière	1,432 € HT/m ³	1,365 € HT/m ³
Total	2,402 € HT/m³	2,499 € HT/m³

Tarifs dégressifs à destination des établissements concernés au titre du déversement des eaux industrielles :

- Consommation de 1 à 6 000 m³ : pas de réduction,
- Consommation de 6 001 à 12 000 m³ : réduction de 20 %, 1,999 € HT/m³,
- Consommation de 12 001 à 24 000 m³ : réduction de 40 %, 1,499 € HT/m³,
- Consommation supérieure à 24 001 m³ : réduction de 50 %, 1,250 € HT/m³,

Frais d'intervention :

Interventions	Montants en € HT au 01/07/2025 Taux de TVA à 20 %
Déplacement d'un agent suite à une demande d'intervention sur installation privée En période ouvrée (du lundi au vendredi de 8h00 à 17h00)	19,01 €
Déplacement d'un agent suite à une demande d'intervention sur l'installation privée En période non-ouvrée (du lundi au vendredi de 17h00 à 8h00 et les samedis, dimanches et jours fériés)	38,02 €

- d'autoriser le Président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 74

Contre : 0

Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Le Secrétaire de séance



Jean-Luc DEBERT

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 20 mai 2025,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Valentin BELLEVAL

